

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 octobre 2022

Membres en exercice :	10
Présents	8
Procurations	1
Abstentions	0
Votants	9
Pour	9
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent – DRÉON Sylvie - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

Absents : PARILLAUD Yoann (procuration à BROUSSOLLE Alain) – MARSALLON Olivier

Secrétaire de séance : RATHONIE Méric

Délibération n° 2022-48 : Convention de mise à disposition de la Balayeuse à la Commune de Beynat.

La Commune de Beynat a sollicité la commune de Le Pescher pour une mise à disposition de la balayeuse.

De ce fait, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de la balayeuse à la commune de Beynat.

Cette prestation sera facturée à la commune de Beynat la somme forfaitaire horaire de 17 € HT / heure d'utilisation du matériel de voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Éric GALINON



Le secrétaire,

Méric RATHONIE

Transmise au Contrôle de légalité et affichée : - 7 OCT. 2022